



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN
DÉPARTEMENTAL DE LA
SEINE-MARITIME**

Service des ressources humaines
Bureau pilotage des effectifs et
développement des compétences
Unité concours et recrutement

**Arrêté portant ouverture du recrutement sans concours, par la voie
contractuelle, dans le corps des adjoints administratifs de l'Intérieur en région
Normandie**

SESSION 2022

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret 95-979 du 25 août 1995,

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'autorisation ministérielle du 28 février 2022 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2022 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-014 du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime,

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

A R R Ê T E

Article 1

Est autorisé, au titre de l'année 2022, le recrutement sans concours, par la voie contractuelle, dans le corps des adjoints administratifs de l'Intérieur, pour la région Normandie.

Article 2

4 postes sont ouverts au recrutement en périmètre police à la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de la Seine-Maritime:

- Un poste localisé à Rouen : assistant d'administration générale au service de gestion opérationnelle
- 3 postes localisés au Havre :
 - Assistant administratif au sein de la documentation du service de renseignement territorial
 - Agent en charge du secrétariat judiciaire
 - Agent en charge de l'accueil du public

Article 3

La date limite de dépôt des candidatures, **par voie postale uniquement**, est fixée aux **dates mentionnées à l'annexe jointe**, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers sont à transmettre à l'adresse suivante :

Préfecture de la Seine-Maritime
Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime
Service des ressources humaines
Bureau pilotage des effectifs et développement des compétences
Unité recrutement concours
7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX,

Tout dossier mal renseigné sera rejeté.

Article 4

La procédure et les modalités de ce recrutement sont détaillées dans l'avis joint au présent arrêté et seront publiées sur le site de la préfecture de la Seine-maritime : www.seine-maritime.gouv.fr à la rubrique : **Accueil > Politiques publiques > Economie, emploi, entreprises, finances publiques > Recrutement et concours > Recrutement**

Article 5

La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime.

Fait à ROUEN, le 8 JUIN 2022

Pour le préfet de la Seine-maritime
et par délégation,
La secrétaire générale


Béatrice STEFFAN

